

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 16 mars 2018

Délibération n° 2018-2680

commission principale: urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s):

objet: Révision du plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat (PLU-H) de la Métropole

de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et

politiques urbaines

Rapporteur: Monsieur le Président Kimelfeld

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 27 février 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 20 mars 2018

Présents: MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mmes Frih, Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Guilland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

<u>Absents excusés :</u> MM. Colin (pouvoir à M. Galliano), Claisse (pouvoir à M. Jacquet), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Broliquier (pouvoir à M. Geourjon), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Fenech (pouvoir à M. Huguet), Fromain (pouvoir à M. Compan), Gouverneyre (pouvoir à M. Vergiat), Passi, Mme Pietka (pouvoir à Mme Burricand), MM. Sturla (pouvoir à Mme Brugnera), Vial (pouvoir à M. Jeandin).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 16 mars 2018

Délibération n° 2018-2680

commission principale: urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet: Révision du plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 février 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération révision générale du plan local d'urbanisme (PLU) fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

I - Contexte

Le PLU est un outil de planification urbaine élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de la Métropole de Lyon.

Conformément à la loi portant "engagement national pour l'environnement" (Grenelle II) du 12 juillet 2010, le PLU de la Communauté urbaine de Lyon évolue dans son contenu en intégrant le programme local de l'habitat (PLH) et devient le plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H).

La procédure de révision générale du PLU-H a été prescrite par délibération n° 2012-2934 du Conseil de Communauté du 16 avril 2012 afin d'intégrer le nouveau cadre législatif des lois Grenelle et d'assurer la compatibilité avec les orientations du schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'agglomération lyonnaise approuvé le 16 décembre 2010.

Le projet de PLU-H a été arrêté par le Conseil de la Métropole du 11 septembre 2017.

L'approbation du projet de PLU-H est désormais prévue pour la fin de l'année 2018.

II - Besoins et calendrier prévisionnel

Entre l'arrêt de projet du PLU-H et l'approbation du dossier définitif, les tâches et besoins sont les suivants :

- en 2018 :

. assistance à maîtrise d'ouvrage pour analyser les demandes d'évolution exprimées par les Communes, les personnes publiques associées, les divers organismes consultés, ainsi que celles émanant des habitants lors de l'enquête publique, puis pour finaliser le contenu du dossier définitif (notamment pour les pièces réglementaires) : 170 000 €,

. assistance à maîtrise d'ouvrage pour actualiser et compléter l'évaluation environnementale : 20 000 \leqslant

, publicité de l'enquête publique (plaquette d'explication, affiches, avis dans la presse, huissiers) : $40~000 \in$

. indemnisation de la commission d'enquête (11 commissaires-enquêteurs demandés) : 200 000 €

Pour 2018, les besoins sont donc estimés à 430 000 €;

- en 2019 :

. reproduction de 100 dossiers du PLU-H approuvé : 260 000 €,

. mesures de publicité : 10 000 €.

Pour 2019, les besoins sont donc estimés à 270 000 €.

Il est donc proposé d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant total de 460 000 € en dépenses, du fait que 240 000 € restent disponibles sur l'autorisation de programme individualisée le 27 juin 2016, pour financer les tâches et les besoins à mettre en œuvre entre l'arrêt de projet du PLU-H et l'approbation du dossier définitif ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

- **1° Approuve** le financement des tâches et des besoins (assistance à maîtrise d'ouvrage, publicité, indemnisation et reproduction, etc.) entre l'arrêt de projet et l'approbation du dossier définitif du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) dans le cadre de sa révision, pour un coût estimé à 700 000 €
- 2° Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P28 Fonctionnement de l'institution, pour un montant de 460 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :
- 190 000 € en 2018,
- 270 000 € en 2019,

sur l'opération n° 0P28O2682.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 5 192 000 € en dépenses et à 150 000 € en recettes.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2018.